

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 1/49

ORGANISATION DE LA RÉPONSE DE SÉCURITÉ CIVILE (ORSEC)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES Mode d'action

*Dispositif de stockage et de distribution des
comprimés d'iodure de potassium hors zone
PPI*



 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 2/49



Service des sécurités
Service Interministériel de Défense et de
Protection Civiles

**Arrêté préfectoral n°
portant approbation des dispositions générales ORSEC relatives au stockage et à la distribution des comprimés d'iodure de potassium hors zone PPI.**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles R. 1333-80, R. 1333-81 et R. 5124-45 ;
- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur ;
- VU** le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris pour l'application de la loi n° 2007-294 susvisée ;
- VU** l'arrêté du 8 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenants engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique ;
- VU** l'arrêté du 4 juin 2013 du ministère des affaires sociales et de la santé relatif aux modalités de distribution de certains produits de santé pour faire face à une situation sanitaire exceptionnelle ;
- VU** la circulaire interministérielle n° DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ;
- VU** la circulaire interministérielle n° DGS/DUS/DGSCGC/2013/327 du 21 août 2013 relative au dispositif de stockage et de distribution des produits de santé des stocks stratégiques de l'État pour répondre à une situation sanitaire exceptionnelle ;
- VU** l'instruction ministérielle NOR INTE 1627472J du 03 octobre 2016 relative à la réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur – évolution de la doctrine nationale pour l'élaboration ou la modification des PPI autour des CNPE exploités par EDF ;
- VU** l'instruction ministérielle NOR INTE 1824870J du 13 septembre 2018 relative aux modalités de mise en œuvre des campagnes de distribution d'iode dans le périmètre PPI ;
- VU** le plan départemental de gestion des comprimés d'iode stable d'avril 2016 ;
- SUR** proposition de la directrice de cabinet du préfet,

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 3/49

ARRÊTE

Article 1er : Le plan départemental relatif à la gestion des comprimés d'iode stable d'avril 2016 est abrogé.

Article 2 : Les dispositions générales ORSEC relatives au stockage et à la distribution des comprimés d'iodure de potassium hors zone PPI sont approuvées et immédiatement applicables.

Article 3 : La directrice de cabinet du préfet, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental, le directeur départemental du service d'incendie et de secours, le directeur départemental des territoires, le directeur de la société Alliance Healthcare Répartition et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 23 février 2022

Jean-Noël CHAVANNE

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p align="center"><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 4/49

SOMMAIRE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'APPROBATION.....	2
PRÉAMBULE.....	5
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	7
1.1. LES COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM.....	7
1.2. POPULATION CONCERNÉE.....	8
1.3. ORGANISATION DÉPARTEMENTALE DE LA DISTRIBUTION.....	8
1.4. LIENS AVEC LE DISPOSITIF ORSEC.....	9
2. DISPOSITIF OPÉRATIONNEL.....	10
2.1. SURVENUE D'UN INCIDENT NUCLÉAIRE – PRÉPARATION POUR UNE DISTRIBUTION ÉVENTUELLE.....	10
2.2. ACTIVATION DES DISPOSITIONS ORSEC RELATIVES À LA DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM.....	10
2.3. ACHÈMEMENT DES COMPRIMÉS D'IODE VERS LES COMMUNES.....	11
2.4. DISTRIBUTION À LA POPULATION.....	12
2.5. MODALITÉS D'INFORMATION.....	12
2.6. SCHÉMA DU CIRCUIT DE DISTRIBUTION.....	13
2.7. SCHÉMA DE L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS.....	14
2.8. FIN DE L'ACTIVATION DES DISPOSITIONS.....	15
3. ANNEXES.....	16
3.1. FICHES ACTIONS DES SERVICES.....	16
3.2. COORDONNÉES DU GROSSISTE-RÉPARTITEUR.....	18
ET INFORMATION SUR LE STOCK DÉPARTEMENTAL	
3.3. NOTICE D'UTILISATION DES COMPRIMÉS.....	19
3.4. EXEMPLES DE CIRCUITS DE LIVRAISON DU GROSSISTE-RÉPARTITEUR.....	20
3.5. LIVRAISON DANS LES COMMUNES-RELAIS.....	21
3.6. DISTRIBUTION À LA POPULATION.....	24
3.7. DISPOSITION DE DISTRIBUTION POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES.....	42
3.8. COMMUNIQUÉ D'INFORMATION DESTINÉ À LA POPULATION.....	43
3.9. ANNUAIRE OPÉRATIONNEL.....	44

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 5/49

PRÉAMBULE

La gestion d'un accident nucléaire ou radiologique majeur nécessite la mise en œuvre de mesures destinées à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives. Il peut s'agir notamment, suivant les niveaux d'exposition prévus, d'un confinement, d'une évacuation ou de restrictions de la consommation d'eau et d'aliments.

La prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par l'iode radioactif. En effet, la prise d'iode stable sous forme de comprimés diminue considérablement le risque de cancer de la thyroïde, provoqué par l'inhalation ou l'ingestion d'iode radioactif.

Deux dispositifs complémentaires sont mis en place dans le département de Lot-et-Garonne :

➤ **Mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium aux personnes vivant dans la zone comprise dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Golfech.** À cet effet, les exploitants de l'installation ont organisé une distribution préventive de comprimés dosés à 65 mg d'iodure de potassium (soit 50 mg d'iode stable par comprimé) à la population concernée. Les modalités de distribution sont détaillées sur le site de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

39 communes sont intégrées dans le PPI de la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne) :

Liste des communes lot-et-garonnaises incluses dans le rayon PPI :

Agen	Dondas	Saint-Caprais-de-Lerm
Astaffort	Engayrac	Saint Jean de Thurac
Aubiac	Fals	Saint-Martin-de-Beauville
Bajamont	Grayssas	Saint-Maurin
Beauville	Lafox	Saint Nicolas de la Balerne
Blaymont	Laroque-Timbaut	Saint-Pierre-de-Clairac
Boé	La Sauvetat-de-Savères	Saint-Robert
Bon-Encontre	Layrac	Saint Romain le Noble
Castelculier	Marmont-Pachas	Saint Sixte
Caudecoste	Moirax	Saint Urcisse
Clermont Soubiran	Le Passage	Sauvagnas
Cauzac	Pont-du-Casse	Sauveterre-Saint-Denis
Cuq	Puymirol	Tayrac

Les communes surlignées étaient déjà incluses dans le rayon de 10 km du PPI.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	<p>Date mise à jour : 13/05/22</p> <hr/> <p>Page : 6/49</p>
---	--	---

➤ **Stockage des comprimés destinés au reste de la population et distribution uniquement en cas de besoin.**

Ce dispositif est intégré dans les dispositions générales de l'ORSEC départemental.

Les présentes dispositions ont donc pour objet l'organisation de la distribution des comprimés d'iodure de potassium dans le département de Lot-et-Garonne, en dehors de la zone couverte par un plan particulier d'intervention, dans le cas d'un accident nucléaire à cinétique lente, concernant essentiellement les sites nucléaires de Golfech (Tarn-et-Garonne) ou du Blayais (Gironde).

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p align="center"><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 7/49

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. Les comprimés d'iodure de potassium

Les comprimés d'iodure de potassium empêchent la fixation d'iode radioactif sur la glande thyroïde, diminuant ainsi les risques de cancer de la thyroïde.

Présentation

Les comprimés d'iodure de potassium sont dosés à 65 mg, soit 50 mg d'iode stable par comprimé. Ils sont présentés en boîte contenant chacune 1 plaquette de 10 comprimés sécables en 4. Les plaquettes sont présentées en blisters sécables, ce qui facilite la distribution à l'unité. Une notice d'utilisation est distribuée à chaque foyer en même temps que les comprimés (annexe 3).

Posologie et mode d'administration

- Pour les personnes de plus de 12 ans : 2 comprimés sont remis.
- Pour les enfants de moins de 12 ans, 1 comprimé est remis. Il doit être :
 - ↳ administré dans sa totalité pour les enfants de 3 à 12 ans ;
 - ↳ coupé en 2 et seule la moitié du comprimé doit être administrée entre 1 mois et 3 ans, à dissoudre dans une boisson (lait ou jus de fruits). Après dissolution, la solution obtenue ne doit pas être conservée et doit être administrée immédiatement.
 - ↳ coupé en 4 et seul le quart du comprimé doit être administré en dessous d'1 mois, à dissoudre dans une boisson (lait ou jus de fruits). Après dissolution, la solution obtenue ne doit pas être conservée et doit être administrée immédiatement.

Délai de prise et efficacité

Le moment de la prise du comprimé est fondamental pour assurer une bonne protection de la thyroïde. **L'efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet et au plus tard 24 heures après l'exposition.** La protection de la thyroïde est nulle après 24h.

Une deuxième prise peut se justifier, il est cependant souhaitable d'en exclure les femmes enceintes et l'enfant de moins de 1 mois qui devront par conséquent faire l'objet d'une évacuation prioritaire.

Le traitement consiste en une prise unique, dès que la consigne a été donnée par le préfet.

Contre-indications

Il n'y a pas de contre-indication particulière à l'ingestion des comprimés d'iode. Le risque allergique est minime (la plupart des allergies concernent l'iode sous forme injectable).

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p align="center"><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 8/49

1.2. Population concernée

Les présentes dispositions s'appliquent à **toutes les communes du département de Lot-et-Garonne, à l'exception des 39 communes situées dans le périmètre du plan particulier d'intervention du CNPE de Golfech** (Agen, Astaffort, Aubiac, Bajamont, Beauville, Blaymont, Boé, Bon-Encontre, Casteculier, Caudecoste, Clermont-Soubiran, Cauzac, Cuq, Dondas, Engayrac, Fals, Grayssas, Lafox, Laroque-Timbaut, La Sauvetat de Savères, Layrac, Marmont-Pachas, Moirax, Le Passage, Pont du Casse, Puymirol, Saint Caprais de Lerm, Saint-Jean-de-Thurac, Saint Martin de Beauville, Saint Maurin, Saint-Nicolas-de-la-Balermie, Saint Pierre de Clairac, Saint Robert, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Sixte, Saint-Urcisse, Sauvagnas, Sauveterre Saint Denis et Tayrac).

Pour ces 39 communes, les comprimés d'iodure de potassium ont été distribués de manière anticipée à la population. Les modalités de distribution et de prise des comprimés sont prévues dans le Plan Particulier d'Intervention du CNPE Golfech, réalisé et mis à jour par la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Publics prioritaires

Selon les avis émis par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), les publics prioritaires sont **les nourrissons, les enfants et jeunes de moins de 25 ans, les femmes enceintes (protection du fœtus de plus de 3 mois), ainsi que les adultes jusqu'à 40 ans**. Il s'agit en effet des populations les plus exposées à l'iode radioactif.

L'indication se réduit avec l'âge et ne revêt aucun caractère de nécessité après 60 ans. Enfin, la prise d'iode n'a pas lieu d'être si la personne a subi une thyroïdectomie totale.

Toutefois, afin de ne pas générer de troubles à l'ordre public, **les comprimés ne seront refusés à aucune catégorie de population**.

1.3. Organisation départementale de la distribution

La société ALLIANCE HEALTHCARE RÉPARTITION (grossiste-répartiteur), basée sur la commune du Passage, est chargée du stockage de la moitié des comprimés d'iodure de potassium attribués au département de Lot-et-Garonne, soit **300 000 comprimés**. Le stock est pré-conditionné par canton. L'autre moitié du stock est détenue par la plate-forme zonale de Santé Publique France en Gironde.

Le schéma retenu pour la distribution des comprimés prévoit une livraison via un réseau de communes-relais (une par canton). Chaque commune organise ensuite la distribution des comprimés à sa population. Le nombre de comprimés attribué à chaque commune a été défini par l'ARS, à partir des données INSEE (annexe 6). Il est réévalué sur demande du Préfet.

Ce dispositif est détaillé dans la partie opérationnelle des présentes dispositions.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	<p>Date mise à jour : 13/05/22</p> <hr/> <p>Page : 9/49</p>
---	--	---

1.4. Liens avec le dispositif ORSEC

La distribution des comprimés d'iodure de potassium hors zone PPI fait partie des modes d'action prévus dans les dispositions générales ORSEC. Elle sera activée en complément d'un ou plusieurs autres dispositifs, destinés à gérer l'événement dans son ensemble, et notamment le plan départemental de gestion d'un accident nucléaire ou radiologique majeur.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 10/49

2. DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

2.1. Survenue d'un incident nucléaire – préparation pour une distribution éventuelle

Le préfet de Lot-et-Garonne reçoit l'information qu'un incident est survenu sur le CNPE de Golfech ou la centrale du Blayais, avec activation du plan particulier d'intervention du site. Cette information lui est adressée par le préfet de Tarn-et-Garonne (Golfech) ou par le préfet de Gironde (Le Blayais).

Dès réception de cette information, le préfet active le Centre Opérationnel Départemental (COD), en application des dispositions spécifiques ORSEC relatives à la gestion d'un incident nucléaire ou radiologique majeur. Le SIDPC convoque les services concernés.

Le grossiste-répartiteur, la société ALLIANCE HEALTHCARE RÉPARTITION, est mis en pré-alerte par le COD dès que celui-ci est opérationnel. Il sollicite immédiatement auprès de la plate-forme zonale de l'Agence nationale de santé publique la livraison de la seconde moitié des comprimés attribués au département de Lot-et-Garonne (soit 300 000 comprimés). Cette demande sera également formulée en doublon au niveau du COD. Elle entraîne un réapprovisionnement immédiat du grossiste-répartiteur par l'Agence nationale de santé publique, à partir du stock zonal.

Le grossiste-répartiteur informe le COD dès lors qu'il a reçu le second stock de comprimés.

2.2. Activation des dispositions ORSEC relatives à la distribution des comprimés d'iodure de potassium

En fonction des informations à sa disposition, notamment sur le type de rejet et la cinétique de l'événement, le préfet de Lot-et-Garonne décide de l'activation ou non des dispositions ORSEC relatives à la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

Le choix du préfet tient compte :

- du délai estimé entre le déclenchement de la livraison et l'arrivée des comprimés dans toutes les mairies, **soit environ 8 heures** (12 heures maximum) ;
- de la modélisation de la propagation des rejets radioactifs sur le département.

Le COD informe le grossiste-répartiteur et les maires (via le système Cedralis) de la décision du préfet.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p align="center"><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 11/49

2.3. Acheminement des comprimés d'iode vers les communes

En cas de déclenchement des présentes dispositions par le préfet, le grossiste-répartiteur assure la livraison des comprimés aux communes-relais de chaque canton. Chaque commune-relais recevra ainsi un lot de comprimés correspondant aux dotations de l'ensemble des communes du canton.

Une fois réceptionnée la livraison, la commune-relais doit préparer les lots pour chaque commune du canton, conformément au tableau de répartition présenté en annexe.

Le maire de la commune-relais informe ensuite les maires des communes du canton de la disponibilité des comprimés. Chaque commune envoie un représentant pour récupérer sa dotation auprès de la commune-relais.

Sauf ordre contraire du préfet au vu de l'évolution de la situation et du délai de réapprovisionnement du grossiste par la plate-forme zonale de l'Agence nationale de santé publique, un premier circuit de distribution est immédiatement déclenché et se fait donc avec le stock départemental de comprimés (soit 300 000). Il sera organisé de manière à livrer en premier les communes les plus proches de l'installation nucléaire concernée (Golfech ou Blayais) ou du point départ des émanations radioactives sur le département (cas d'un accident de transport de matières radioactives ou accident sur un autre site nucléaire). Un circuit de livraison complémentaire pourra ensuite être organisé, à partir du stock zonal réceptionné par le grossiste.

Les circuits présentés en annexe ont été élaborés par convention pour une distribution de la totalité des comprimés disponibles (600 000) sur l'ensemble des communes du département. Ils permettent d'avoir une idée du délai maximum de distribution des comprimés par le grossiste-répartiteur. Toutefois, il est possible qu'au vu de la nature des rejets et des conditions météorologiques, la prise de comprimés ne soit nécessaire que sur une partie seulement du département. Dans ce cas, seules certaines communes-relais seront alimentées.

La livraison des comprimés aux communes sera suivie au COD par une cellule spécifique, composée de l'ARS et des forces de l'ordre. Les services de police et de gendarmerie pourront notamment intervenir en cas de difficultés de circulation sur le circuit emprunté par le grossiste-répartiteur.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p align="center"><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 12/49

2.4. Distribution à la population

La distribution des comprimés d'iodure de potassium à la population s'organise dans un lieu pré-défini dans chaque commune. Son organisation relève de l'autorité du maire et devra figurer dans son plan communal de sauvegarde. Elle devra prendre en compte les personnes qui ne pourraient pas se déplacer pour venir chercher leurs comprimés.

L'ouverture des centres communaux de distribution se fera sur ordre du Préfet, une fois que toutes les communes auront été approvisionnées en comprimés. Les maires en recevront l'instruction par le système d'alerte de la Préfecture. Ils informeront la population par tout moyen à leur disposition, le cas échéant le moyen d'alerte prévu dans leur plan communal de sauvegarde. Cette information pourra être doublée par un message du préfet dans les médias.

La population, dotée de ses comprimés et de leur notice d'utilisation, devra se mettre à l'abri et être à l'écoute des instructions des autorités compétentes relayées par tout média (radio, télévision, véhicule avec haut-parleur...). **Les comprimés d'iodure de potassium seront absorbés uniquement sur ordre du préfet.**

Les officines de pharmacie et les médecins libéraux affichent les recommandations médicales et participent à l'information du public. Ils œuvrent auprès des maires pour conseiller la population et informent le SAMU Centre 15 de tous symptômes susceptibles d'être liés à la situation.

Le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins en lien avec le SAMU et les services de l'ARS en COD participe à la mobilisation éventuelle de renforts médicaux.

Les modalités de distribution aux publics spécifiques sont définies en annexe 7 (primo-intervenants, établissements de soins ou médico-sociaux, établissements pénitentiaires...).

2.5. Modalités d'information

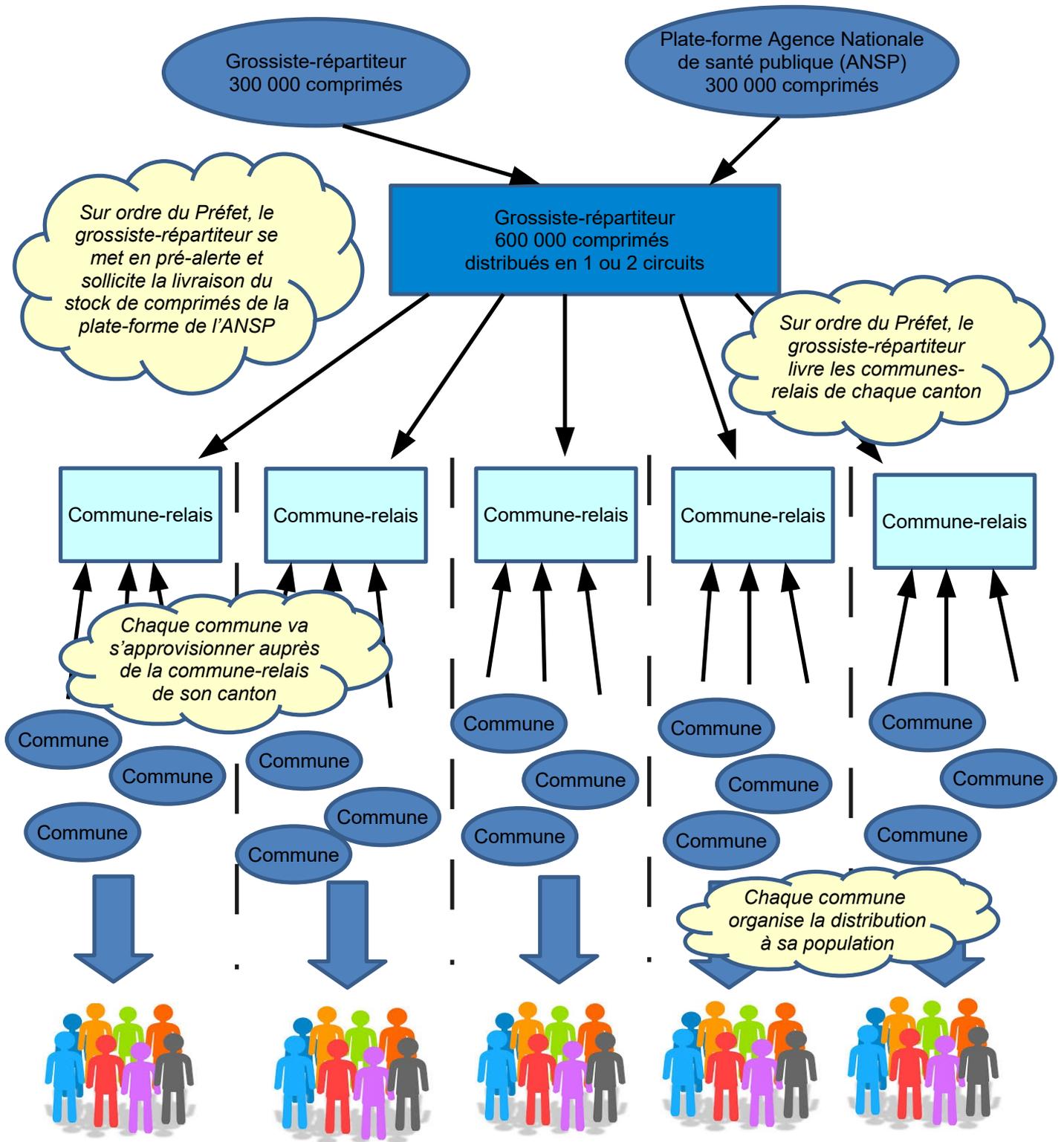
Au COD, une cellule dédiée pilotée par l'ARS assure le suivi de la distribution des comprimés à la population. Elle est en liaison permanente avec le grossiste-répartiteur, les maires et l'Agence nationale de santé publique, pour un éventuel réapprovisionnement.

Cette cellule comprend également les forces de l'ordre, qui pourront ainsi intervenir en cas de problèmes sur le circuit de livraison ou sur un site de distribution.

Le grossiste-répartiteur rend compte en direct au COD de la livraison des comprimés aux communes-relais. De la même manière, les communes-relais informeront le COD de la récupération effective des comprimés par les représentants de chaque commune du canton.

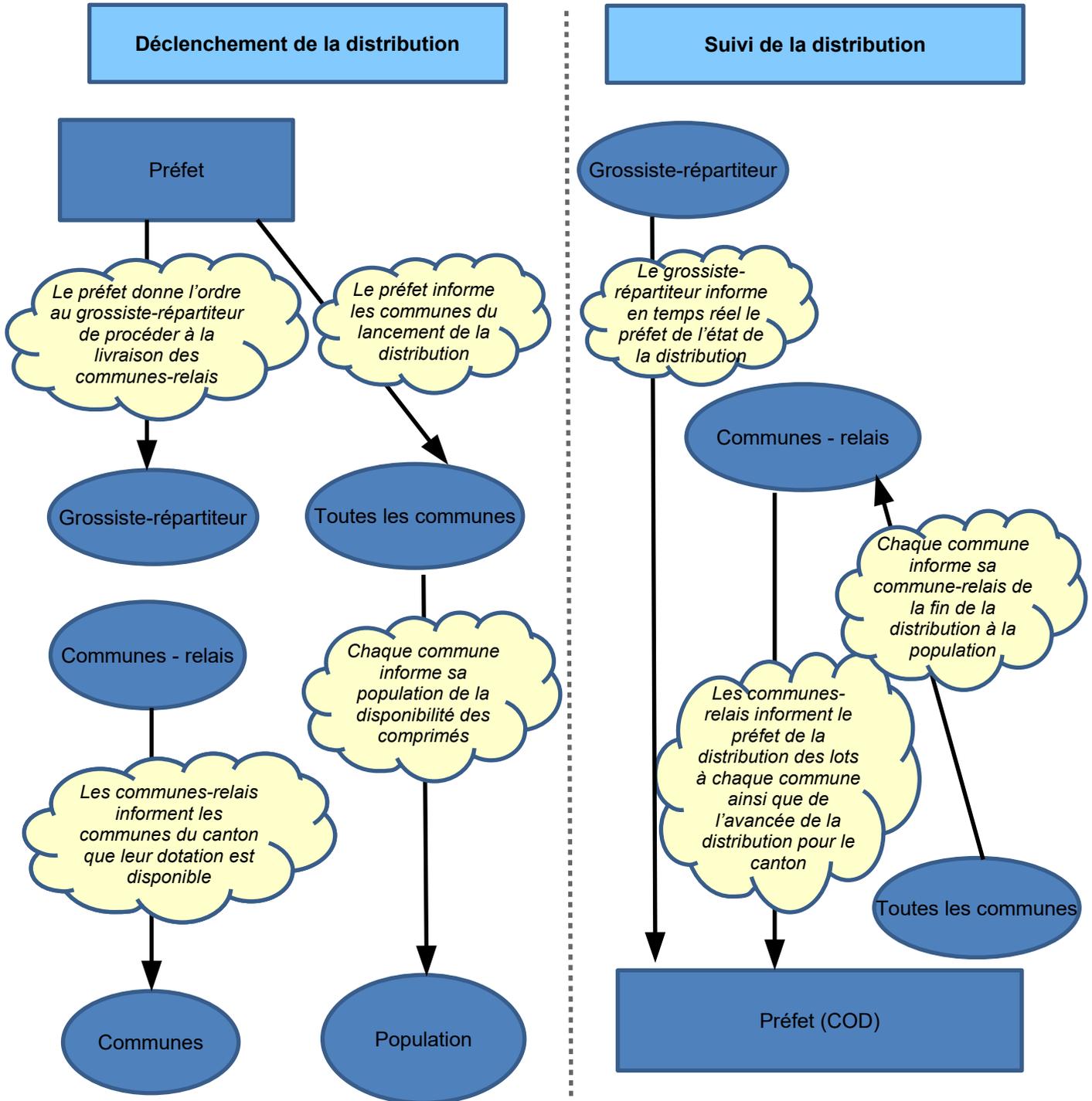
Chaque commune devra informer la commune-relais dont elle dépend une première fois lorsque les comprimés sont prêts à être distribués, et une seconde fois lorsque la totalité des comprimés auront été distribués à la population. La commune-relais sera chargée de faire remonter ces informations au COD.

2.6. Schéma du circuit de distribution



Les comprimés d'iode de potassium seront absorbés uniquement sur ordre du préfet.

2.7. Schéma de l'échange d'informations



Les comprimés d'iodure de potassium seront absorbés uniquement sur ordre du préfet.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	<p>Date mise à jour : 13/05/22</p> <hr/> <p>Page : 15/49</p>
---	--	--

2.8. Fin de l'activation des dispositions

L'activation des présentes dispositions prend fin de fait lorsque l'ensemble de la population a pris ses comprimés d'iode. L'événement ayant occasionné la distribution, s'il se poursuit, sera traité au travers d'autres composantes du dispositif ORSEC.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p align="center"><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 16/49

3. ANNEXES

3.1. Annexe 1 : Fiches actions des services

Le Préfet (SIDPC)

- ✓ Pré-alerte le grossiste-répartiteur et sollicite, en parallèle à celui-ci, la livraison du stock complémentaire de comprimés ;
- ✓ Ordonne au grossiste-répartiteur de déclencher la livraison des comprimés d'iode dans les communes-relais ;
- ✓ Informe les maires du lancement de la livraison ;
- ✓ ordonne aux communes relais, la distribution aux communes du canton
- ✓ Transmet l'ordre d'ingestion effective des comprimés d'iodure de potassium (annexe 8).
- ✓ Tient informée la population le plus régulièrement possible via les maires et les médias locaux

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

- ✓ Alerte les acteurs de santé, de l'offre de soins hospitalière, ambulatoire, médico-sociale et demande l'activation des plans blancs et bleus ;
- ✓ Veille au bon approvisionnement en comprimés des établissements de santé et des établissements médico-sociaux ;
- ✓ Met en place une cellule de crise interne chargée de la coordination des appuis médicaux, et si besoin, de répondre aux questions des différents intervenants ;
- ✓ Réquisitionne les médecins nécessaires au fonctionnement de la cellule d'appui des services d'urgences ;
- ✓ S'assure de la réception de l'alerte par le grossiste-répartiteur, du déclenchement du réapprovisionnement par l'Agence nationale de santé publique et du bon déroulement des livraisons de comprimés ;
- ✓ Apporte son expertise pour l'élaboration des communiqués de presse.

Le grossiste – répartiteur société Alliance Healthcare Répartition

- ✓ Prépare les lots prépositionnés à distribuer par canton sous emballage cartonné contenant 50 ou 200 boîtes de plaquettes de 10 unités de comprimés d'iode auxquels seront joints un nombre suffisant de notices d'information à la population ;
- ✓ Sollicite la livraison du stock complémentaire de comprimés auprès de la plateforme zonale ;
- ✓ Procède, sur ordre du Préfet, à la livraison des lots pré-conditionnés de comprimés et de notices ;
- ✓ Transmet le PV de déstockage à l'Agence nationale de santé publique ;
- ✓ Contacte les services de l'ARS au COD en cas de difficulté en cours de livraison ;
- ✓ Transmet un bilan à l'issue de la livraison aux services de l'ARS au COD.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	<p>Date mise à jour : 13/05/22</p> <hr/> <p>Page : 17/49</p>
---	--	--

Le maire d'une commune – relais

- ✓ Réceptionne la dotation en comprimés de son canton, et prépare les lots par commune ;
- ✓ Assure la distribution aux représentants des communes du canton ;
- ✓ Informe sa population de l'ouverture des centres de distribution ;
- ✓ Organise la distribution selon les modalités définies pour sa commune, et prévoit la distribution aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer ;
- ✓ Sollicite des professionnels de santé de son territoire pour un appui à la distribution ;
- ✓ Rend compte au COD et fait part des éventuelles difficultés rencontrées.

Le maire de chaque commune concernée

- ✓ Récupère sa dotation en comprimés et en notices auprès de la commune-relais ;
- ✓ Informe sa population de l'ouverture des centres de distribution ;
- ✓ Organise la distribution selon les modalités définies pour sa commune, et prévoit la distribution aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer ;
- ✓ Sollicite des professionnels de santé de son territoire pour un appui à la distribution ;
- ✓ Rend compte à sa commune-relais et fait part des éventuelles difficultés rencontrées.

Les forces de l'ordre

- ✓ Participent à la cellule de suivi de la distribution des comprimés au sein du COD ;
- ✓ Mettent en place si nécessaire une escorte du grossiste-répartiteur ;
- ✓ Interviennent en cas de troubles à l'ordre public dans les lieux de distribution à la population.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 18/49

3.2. Annexe 2 : Coordonnées du grossiste-répartiteur et information sur le stock départemental

Coordonnées grossiste-répartiteur

ALLIANCE HEALTHCARE RÉPARTITION
Lieu dit Malakoff
47 250 LE PASSAGE
Tél. 05 53 77 86 81
Fax. 05 53 47 65 51

✓ Correspondants :

- ↪ Sébastien CHAMBRAULT – Sébastien.CHAMBRAULT@alliance-healthcare.fr – 07.60.75.29.19
- ↪ Lucie CHATARD Lucie.CHATARD@alliance-healthcare.fr) – 06.42.96.65.96
- ↪ Emily HOAREAU– emily.hoareau@alliance-healthcare.fr – 05 53 77 86 20 / 06 86 28 38 54

Information sur les stocks

- **N° LOT : L373**
- **Date de péremption : 01/02/2025**
- **Nombre de comprimés : 300 000**
- **Nombre de boîtes de 10 comprimés : 30 000**
- **Nombre de cartons (conditionnement en cartons de 50 ou 200 boîtes de 10 comprimés selon les lots) : 2000 comprimés soit 150 cartons ou 500 comprimés soit 600 cartons**
- **Nombre de palettes : 3**
- **Stock mobilisable au numéro unique : 08 05 50 00 09**

3.3. Annexe 3 : Notice d'utilisation des comprimés



Consignes d'utilisation des comprimés d'iode dosés à 65 mg
Veillez lire attentivement l'intégralité de ce document avant de prendre un comprimé d'iode

En cas d'accident nucléaire, des rejets d'iode radioactif dans l'air peuvent se produire. Les comprimés d'iode stable (iodure de potassium) protègent la glande thyroïde contre les effets de l'iode radioactif, pendant 24 heures.

QUAND ?

Pour être efficaces les comprimés d'iode doivent être pris au bon moment.
Absorber les comprimés d'iode UNIQUEMENT SUR ORDRE DU PRÉFET
 (relayé par radio, TV, véhicules avec haut-parleur...)

COMMENT ?

Dissoudre les comprimés d'iode dans une boisson, ou les avaler directement, **en 1 prise**.

	Adulte (y compris femmes enceintes et allaitant) et enfants de plus de 12 ans : 2 comprimés d'iode
	Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé d'iode
	Enfant de 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé d'iode
	Enfant de moins de 1 mois : 1/4 de comprimé d'iode

Après dissolution du comprimé d'iode dans une boisson (eau, lait, jus de fruits), la solution obtenue ne peut être conservée et doit être prise immédiatement. Cette dissolution permet de diminuer le goût métallique.

Contre-indications	<i>En dehors d'une allergie connue et de quelques pathologies immunologiques préexistantes rarissimes (dermatites herpétiformes ou vascularites hypo complémentaires), il n'y a pas de contre-indications à l'administration d'iodure de potassium.</i>
Précautions d'emploi	<i>Si vous avez eu une réaction antérieure lors d'une injection d'un produit iodé de contraste radiologique, de l'emploi d'un antiseptique à base d'iode sur la peau, ou de la consommation de poissons, de crustacés ou de mollusques, ainsi que chez les sujets porteurs de goitres anciens, un avis médical est souhaitable avant la prise de comprimés d'iode. Il est recommandé que les femmes enceintes ou allaitant, les nourrissons et enfants de moins de un an, les personnes ayant un antécédent ou une pathologie thyroïdienne en cours, consultent un médecin après la prise de comprimés d'iode, dès que la situation le permettra.</i>
Interactions avec d'autres médicaments	<i>Si vous devez prendre un médicament antiacide, vous devez différer la prise de ce médicament d'au moins deux heures après la prise d'iode, car il peut réduire l'efficacité de l'iode.</i>
Effets indésirables	<i>Il peut exceptionnellement être observé des effets indésirables, notamment : poussées de fièvre, douleurs articulaires, éruptions cutanées transitoires et spontanément régressives, réactions allergiques (œdème, trouble respiratoire). En cas de manifestation d'effets indésirables, demandez un avis médical.</i>

AUTRES ACTIONS DE PROTECTION

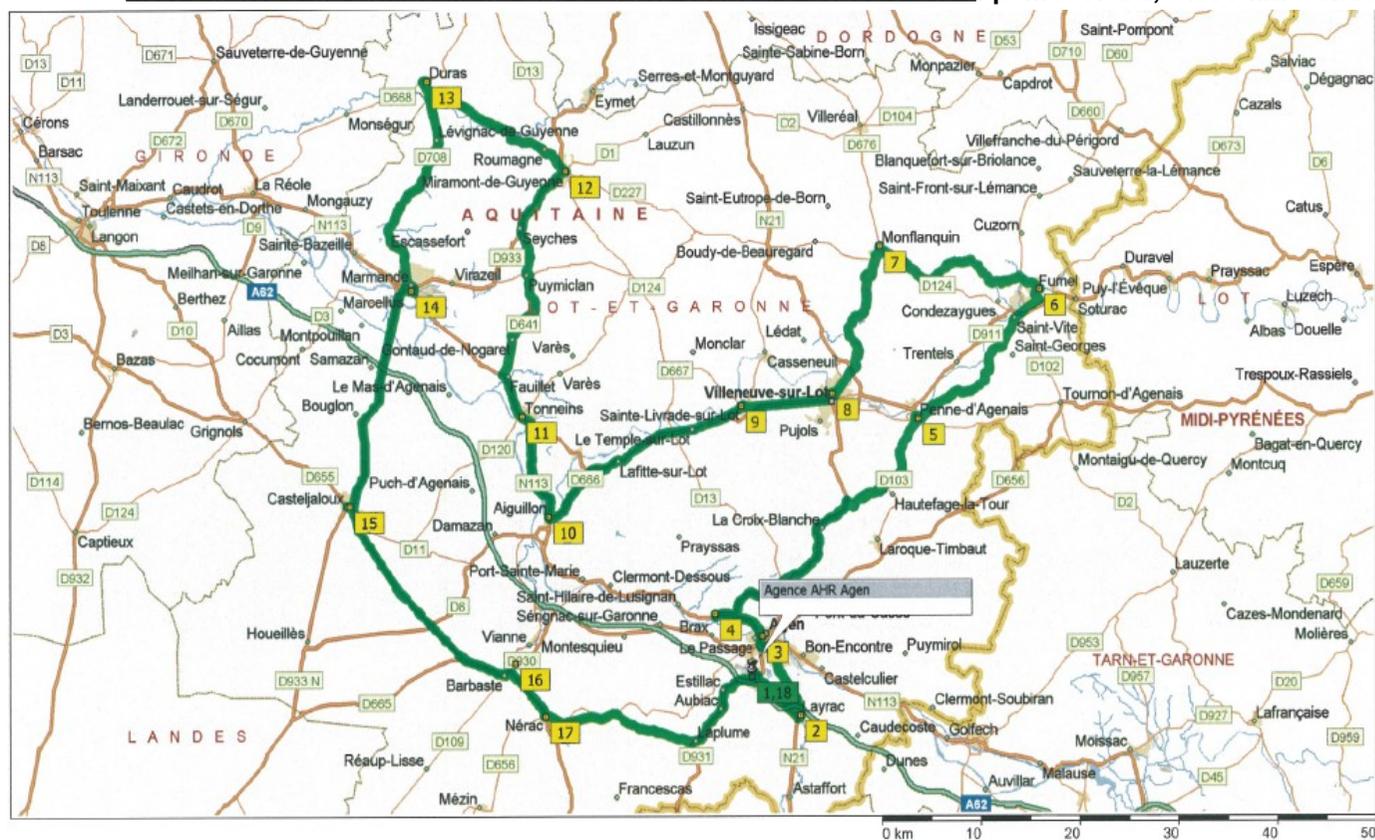
D'autres actions de protection contre les risques liés aux rejets radioactifs pourront être prescrites par le préfet :

- La mise à l'abri et à l'écoute des médias à l'intérieur d'un bâtiment en dur, en fermant les portes et les fenêtres et en arrêtant les ventilations mécaniques.
- L'évacuation, en fonction de l'importance des rejets et de l'évolution de la situation.

Dans tous les cas, vous devez garder les comprimés d'iode à portée de main.

3.4. Annexe 4 : Exemples de circuits de livraison du grossiste-répartiteur

LIVRAISON DES COMPRIMÉS D'IODE SUITE A INCIDENT SUR GOLFECH : points 1 à 17, 332.6 km – 5h59
LIVRAISON DES COMPRIMÉS D'IODE SUITE A INCIDENT A BLAYE : points 17 à 1, 315.7 km – 5h48



 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 21/49

3. 5. Annexe 5 : Livraison dans les communes-relais : coordonnées et dotation par canton

CANTONS	SITE – COMMUNES RELAIS	NOMBRE DE CARTONS (200 boîtes)	NOMBRE DE CARTONS (50 boîtes)	COMMUNES RATTACHÉES (hors PPI)
Agen 1 / 2 / 3 / 4	Salles des fêtes de FOULAYRONNES	38	152	Agen, Bajamont, Boé, Bon Encontre, Foulayronnes, Le Passage, Pont du Casse
OUEST AGENAIS	MAIRIE de COLAYRAC ST CIRQ	15	60	Aubiac, Brax, Colayrac St Cirq, Estillac, Laplume, Marmont Pachas, Moirax, Roquefort, Ste-Colombe en Bruilhois, St-Hilaire de Lusignan, Sérignac S/Garonne
SUD EST AGENAIS	MAIRIE de LAYRAC	10	38	Astaffort, Castelculier, Caudecoste, Clermont-Soubiran, Cuq, Fals, Grayssas, Lafox, Layrac, Puymirol, St Caprais de Lerm, St Jean de Thurac, St Nicolas de la Balerme, St Pierre de Clairac, St Romain le Noble, St Sixe, St Urcisse, Sauvagnas, Sauveterre St Denis
L'ALBRET	MAIRIE de NERAC	16	63	Andiran, Calignac, Espiens, Fieux, Francescas, Fréchou, Lamontjoie, Lannes, Lasserre, Mézin, Moncaut, Moncrabeau, Montagnac-sur-Auvignon, Nérac, Nomdieu, Poudenas, Réaup-Lisse, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon, Saint-Vincent-de-Lamontjoie, Saumont, Sos
LE PAYS DE SERRES	MAIRIE de PENNE D'AGENAIS	11	44	Auradou, Beauville, Blaymont, Cassignas, Castella, Cauzac, Dausse, Dondas, Engayrac, Frespech, La Croix Blanche, La Sauvetat de Saveres, Laroque-timbaud, Massels, Massoulès, Monbalen, Penne-d'Agenais, St Martin de Beauville, St Maurin, St Robert, St-Sylvestre S/Lot, Tayrac, Trémons
LE FUMELOIS	MAIRIE de FUMEL	17	68	Anthé, Blanquefort-sur-Briolance, Bourlens, Cazideroque, Condezaygues Courbiac, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Masquières, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite, Sauveterre-la-Lémance, Thézac, Tournon-d'Agenais, Trentels
LE CONFLUENT	MAIRIE d'AIGUILLON	14	54	Aiguillon, Bazens, Bourran, Clermont-Dessous, Cours, Frégimont, Galapian, Granges-sur-Lot, Lacépède, Lagarrigue, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat d'Agenais, Nicole, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Saint-Salvy, Saint-Sardos, Sembas

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode</i> <i>hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 22/49

LAVARDAC	MAIRIE de LAVARDAC	13	51	Ambrus, Barbaste, Bruch, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Feugarolles, Lavardac, Mongaillard, Monheurt, Montesquieu, Pompiet, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Laurent, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet, Thouars-sur-Garonne, Vianne, Xaintrailles
LES FORETS DE GASCOGNE	MAIRIE de CASTELJALOUX	17	67	Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Bousès, Calonges, Casteljaloux, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Grézet-Cavagnan, Guérin, Labastide-Castel-Amouroux, Lagruère, Le Mas-d'Agenais, La Réunion, Leyritz-Moncassin, Pindères, Pompogne, Poussignac, Romestaing, Ruffiac, Saint-Martin-Curton, Sainte-Gemme-Martaillac, Sainte-Marthe, Sauméjan, Sénestis, Villefranche-du-Queyran, Villeton
TONNEINS	Complexe culturel La MANOQUE à TONNEINS	17	68	Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, Clairac, Coulx, Fauillet, Grateloup-Saint-Gayrand, Hautesvignes, Labretonie, Lafitte-sur-Lot, Laparade, Tonneins, Varès, Verteuil-d'Agenais
LE LIVRADAIS	Services techniques à STE LIVRADE SUR LOT	15	58	Allez-et-Cazeneuve, Casseneuil, Dolmayrac, Fongrave, Le Temple-sur-Lot, Monclar, Montastruc, Pinel-Hauterive, Saint-Étienne-de-Fougères, Sainte-Livrade-sur-Lot, Saint-Pastour, Tombeboeuf, Tourtrès, Villebramar
LE HAUT AGENAIS PÉRIGORD	MAIRIE de MONFLANQUIN	13	51	Beaugas, Boudy-de-Beauregard, Bournel, Cancon, Castelnaud-de-Gratecambe, Dévillac, Doudrac, Gavaudun, Lacaussade, Laussou, La Sauvetat-sur-Lède, Mazières-Naresse, Monbahus, Monflanquin, Monségur, Monviel, Montagnac-sur-Lède, Montaut, Moulinet, Pailloles, Parranquet, Paulhiac, Rayet, Rives, Saint-Aubin, Saint-Étienne-de-Villeréal, Saint-Eutrope-de-Born, Saint-Martin-de-Villeréal, Saint-Maurice-de-Lestapel, Salles, Savignac-sur-Leyze, Tourliac, Villeréal

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 23/49

LE VAL DU DROPT	HÔTEL DE VILLE de MIRAMONT DE GUYENNE	12	48	Agnac, Allemans-du-Dropt, Armillac, Bourgougnague, Cahuzac, Castillonnès, Cavarc, Douzains, Ferrensac, Lalandusse, Laperche, Lauzun, Lavergne, Lougratte, Miramont-de-Guyenne, Montauriol, Montignac-de-Lauzun, Peyrière, Puysserampion, Roumagne, Saint-Colomb-de-Lauzun, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Quentin-du-Dropt, Ségalas, Sérignac-Péboudou
LES COTEAUX DE GUYENNE	MAIRIE de DURAS	13	50	Agmé, Auriac-sur-Dropt, Baleysagues, Cambes, Castelnaud-sur-Gupie, Caubon-Saint-Sauveur, Duras, Escassefort, Esclottes, Jusix, La Sauvetat-du-Dropt, Lachapelle, Lagupie, Lévigac-de-Guyenne, Loubès-Bernac, Mauvezin-sur-Gupie, Monteton, Montignac-Toupinerie, Moustier, Pardailan, Puymiclan, Saint-Astier, Saint-Avit, Saint-Barthélemy-d'Agenais, Sainte-Colombe-de-Duras, Saint-Géraud, Saint-Jean-de-Duras, Saint-Martin-Petit, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Sernin, Savignac-de-Duras, Seyches, Soumensac, Villeneuve-de-Duras
MARMANDE 1	ESPACE EXPOSITION de MARMANDE	36	140	Beaupuy, Birac-sur-Trec, Caumont-sur-Garonne, Cocumont, Couthures-sur-Garonne, Fauguerolles, Fourques-sur-Garonne, Gaujac, Gontaud-de-Nogaret, Longueville, Marmande, Marcellus, Meilhan-sur-Garonne, Montpouillan, Saint-Pardoux-du-Breuil, Sainte-Bazeille, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Samazan, Taillebourg, Virazeil
MARMANDE 2	ESPACE EXPOSITION de MARMANDE			
VILLENEUVE SUR LOT 1	PARC DES EXPOSITIONS de VILLENEUVE SUR LOT	32	126	Bias, Hauteffage-la-Tour, Lédat, Pujols, Saint-Antoine-de-Ficalba, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Villeneuve-sur-Lot
VILLENEUVE SUR LOT 2	GYMNASSE DES CARTES à VILLENEUVE SUR LOT			
TOTAL		209	1138	

Canton contenant des communes dans le PPI :

10km en rouge - 20 km en vert

Dotation 60% de la population pour communes dans PPI

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 24/49

3. 6. Annexe 6 : Distribution à la population : coordonnées des sites communaux et dotation

CANTONS AGEN 1 / 2 / 3 / 4

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et de distribution :

Centre technique – 82, av. Jean Jaurès – Agen – Tel : 05 53 48 21 90

Dotation en carton pour les cantons : 38 (conditionnement x 200 boîtes) ou 152 (conditionnement x 50 boîtes)

Lieux de distribution repris d'après des informations de 2014 pour les communes 20 km PPI - pour celles dans PPI initial de 10 km, les sites de distribution restent à définir. Pour rappel dotation 60% population.

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Agen 23 sites de distribution	Hôtel de ville	Place Esquirol	05 53 69 47 47	1 597	160
	Groupe scolaire Carnot	Cours Washington	05 53 66 33 23	1 597	160
	École Joseph Bara	Rue école vieille	05 53 66 13 24	1 597	160
	Lycée Bernard Palissy	Rue Francis Carco		1 597	160
	École Paul Bert	6, rue Paul Bert	05 53 66 28 74	1 597	160
	École Édouard Herriot	1, rue Édouard Herriot	05 53 96 13 22	1 597	160
	École maternelle La Goulfie	Rue Capiscols	05 53 96 91 20	1 597	160
	Ecole maternelle rodriques	5, avenue Georges Cuvier	05 53 96 18 24	1 597	160
	Chambre des métiers – FJT	2 impasse Morère		1 597	160
	Collège Paul Dangla	Rue Paul Dangla		1 597	160
	Lycée Lomet	284, rue de Lille	05 53 47 28 77	1 597	160
	École élémentaire Sembel	2, rue de Sembel	05 53 98 03 63	1 597	160
	École maternelle Sembel	Rue Barsalou Fromenty	05 53 98 05 28	1 597	160
	Collège Jasmin	47, ave du Général de Gaulle		1 597	160

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>			Date mise à jour : 13/05/22	
				Page : 25/49	

	École élémentaire Scaliger	24, boulevard Scaliger	05 53 66 66 83	1 597	160
	École maternelle Scaliger	24, boulevard Scaliger	05 53 66 66 83	1 597	160
	Centre universitaire	2, quai de Dunckerque	05 53 77 65 91	1 597	160
	Foyer « La Sallève »	Impasse Georges Gynemer		1 597	160
	École Élisée Reclus	820, rue Pierre Paul de Riquet	05 53 66 07 96	1 597	160
	École maternelle Marie Sentini	824, rue Pierre Paul de Riquet	05 53 66 51 45	1 597	160
	École Paul Langevin	Rue de Montanou	05 53 66 65 51	1 597	160
	École maternelle des petits ponts	7, rue de Romas	05 53 47 38 66	1 597	160
	Centre technique municipal	82, avenue Jean Jaurès	05 53 48 21 90	1 597	160
Nombre de comprimés pour la commune d'Agen				36739	3674
Bajamont	Salle polyvalente	Saint-Arnaud	05 53 95 62 48 05 53 95 95 33	1 081	109
Boé	Espace culturel F.-Mitterrand	Avenue François Mitterrand	05 53 48 10 82	6 121	612
Bon-Encontre	Mairie	Place de la République	05 53 77 07 77	6 839	684
Foulayronnes	Salles des fêtes	Chemin de Recoule	05 53 95 86 47	10008	1001
Le Passage	Mairie	Place du Général de Gaulle	05 53 77 18 77	10 515	1 052
Pont du Casse	Mairie	Place Jean-François PONCET	05 53 67 96 41	4 680	468

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 26/49

CANTONS OUEST AGENAIS

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et de distribution :

Mairie – 14, rue des Écoles – 47 450 Colayrac St Cirq – Téléphone : 05 53 77 57 50

Dotation en carton pour les cantons : 15 (conditionnement x 200 boîtes) ou 60 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Aubiach	Mairie	8, rue Placier	05 53 67 85 52 06 76 47 62 47	1240	125
Brax	Mairie	2, rue du Levant	05 53 68 70 00	3789	379
Colayrac St Cirq	Mairie	14, place des Écoles	05 53 77 57 50	5664	567
Estillac	Mairie	4, place de la Mairie	05 53 67 80 36	3829	383
Laplume	Mairie	Place E. Labat	05 53 95 10 16	2486	249
Marmont Pacha	Mairie	Le Bourg	05 53 67 13 90	179	18
Moirax	Mairie	11, voie de César	05 53 87 03 69	1306	131
Roquefort	Mairie	1, le Placié-Charles de Gaulle	05 53 67 20 98	3599	360
Sainte Colombe en Brulhois	Mairie	Le Bourg	05 53 87 52 38	2995	300
Saint Hilaire de Lusignan	Mairie	3, place de Brulhois	05 53 67 82 16	2709	271
Sérignac sur Garonne	Mairie	2, place de l'Hôtel de Ville	05 53 68 63 54	2141	215

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 27/49

CANTONS DE L'ALBRET

<p>Pour mémoire :</p> <p>Adresse du site de stockage et distribution : Mairie – Place du Général de Gaulle – 47 600 Nérac – Téléphone : 05 53 97 63 53</p> <p>Dotation en carton pour les cantons : 16 (conditionnement x 200 boîtes) ou 63 (conditionnement x 50 boîtes)</p>

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Andiran	Mairie	2, rue du clocher	05 53 97 00 26	421	43
Calignac	Mairie	Au Bourg	05 53 97 13 89 06 70 71 77 16	881	89
Espiens	Salle des fêtes	Au Bourg	05 53 65 10 23	680	68
Fieux	Mairie	Au Bourg	05 53 65 40 65	653	66
Francescas	Mairie	2, rue Porte du Puits	05 53 65 40 04	1 387	139
Fréchou	Mairie	Place Nemours	05 53 95 11 19	433	44
Lamontjoie	Mairie	Au Bourg	05 53 65 71 66	1 127	113
Lannes	Mairie	Au Bourg	05 53 65 47 15	700	70
Lasserre	Mairie	Le Bourg	05 53 97 00 37 06 08 05 90 14	153	16
Mézin	Mairie	Place du club	05 53 65 70 01	2 840	284
Moncaut	Mairie	Au Bourg	05 53 97 13 93	1 113	112
Moncrabeau	Mairie	Place Dubarry	05 53 65 42 11	1 379	138
Montagnac-sur-Auvignon	Salle des fêtes	Place des frères Tolot	05 53 97 10 31 06 08 81 92 72	1 170	117
Nérac	Mairie	Place du Général de Gaulle	05 53 97 63 53	13046	1305
Nomdieu	Mairie	1, place de la commanderie	05 53 65 47 25	456	46
Poudenas	Mairie	RD 656	05 53 65 71 59	452	46
Réaup-Lisse	Mairie	Au Bourg	05 53 65 75 17	1 122	113
Sainte-Maure-de-Peyriac	Mairie	Au Bourg	05 53 65 61 68	608	61
Saint-Pé-Saint-Simon	Mairie	Le Bourg	05 53 65 62 09	397	40
Saint-Vincent-de-Lamontjoie	Mairie	Le Bourg	05 53 95 12 08	448	45
Saumont	Mairie	Le Bourg	05 53 97 14 50 07 87 96 47 38	487	49
Sos - Gueyze - Meylan	Mairie	Place de la Mairie de Sos	05 53 65 60 11	1 260	126

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 28/49

CANTONS DU PAYS DE SERRES

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et de distribution :

Mairie – 1, place Paul Froment – 47 140 Penne d'Agenais – Téléphone : 05 53 36 25 25

Dotation en carton pour les cantons : 11 (conditionnement x 200 boîtes) ou 44 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Auradou	Mairie	Nouveau bourg	05 53 41 24 87	748	75
Beauville	Mairie	Place Archambault-de-Vençay	05 53 95 42 04	635	64
Blaymont	Salle des fêtes	Lacardayre	05 53 95 42 10	236	24
Cassignas	Mairie	« Tours »	05 53 95 71 16	232	24
Castella	Mairie	le bourg	05 53 68 81 54	686	69
Cauzac	Mairie	Le bourg	05 53 95 73 55	464	47
Dausse	Mairie	le bourg	05 53 41 27 18	928	93
Dondas	Mairie	Le bourg	05 53 95 41 85	236	24
Engayrac	Mairie	le bourg	05 53 95 44 21	182	19
Frespech	Salle des fêtes	Place Jean Moulin	05 53 95 73 33	515	52
La Croix Blanche	Salle polyvalente	Chemin de l'enfance	05 53 68 81 25	1 927	193
La Sauvetat de Savères	Mairie	Le bourg	05 53 95 30 56	583	59
Laroque Timbaud	Mairie	Place de l'hôtel de ville	05 53 95 71 36	1865	187
Massels	Mairie	Roudes	05 53 95 40 79	213	22
Massoulès	Mairie	le bourg	05 53 41 46 45	388	39
Monbalen	Mairie	Place de la Libération	05 53 95 72 01	786	79
Penne-d'Agenais	Mairie	1, place Paul Froment	05 53 36 25 25	4810	481
St Martin de-Beauville	Mairie	Le Bourg	05 53 95 51 55	200	20
St Maurin	Mairie	1, rue du 11 novembre	05 53 95 31 25	492	50
St Robert	Mairie	au bourg	05 53 85 75 99	335	34
Saint-Sylvestre-sur-Lot (2 sites de distribution)	Salle des fêtes	Rue de la République	05 53 41 24 58	4 298	430
	Mairie	Rue de la République	05 53 41 24 58		
Tayrac	Mairie	Place St Amans	05 53 95 30 29	426	43
Trémons	Mairie	au bourg	05 53 41 26 93	720	72

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 29/49

CANTON LE FUMELOIS

<p>Pour mémoire :</p> <p>Adresse du site de stockage et de distribution : Mairie – Place du Château – 47 500 Fumel – Téléphone : 05 53 49 59 69</p> <p>Dotation en carton pour les cantons : 17 (conditionnement x 200 boîtes) ou 68 (conditionnement x 50 boîtes)</p>
--

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Anthé	Mairie de Fumel	Place du château	06 53 49 59 69	376	38
Blanquefort-sur-Briolance	Mairie	Au Bourg	05 53 40 65 83	900	90
Bourlens	Salle des fêtes	Au Bourg	05 53 40 75 78	701	71
Cazideroque	Mairie	Le Bourg	05 53 40 79 50	431	44
Condezaygues	Mairie	« Bourg »	05 53 71 07 84	1 600	160
Courbiac	Mairie	Le Bourg	05 53 40 73 97	203	21
Cuzorn	Mairie	1, place de la Mairie	05 53 40 94 33	1 586	159
Fumel	Mairie	Place du Château	05 53 49 59 69	9437	944
Lacapelle-Biron	Mairie	Rue Joseph Kessel	05 53 40 84 98	790	79
Masquières	Mairie	Le Bourg	05 53 40 71 56	345	35
Monsempron-Libos (2 sites de distribution)	Mairie	Place du foirail	05 53 71 11 56	3 916	392
	Point lecture	7, rue du Pont Neuf	05 53 71 14 03		
Montayral	Salle des fêtes	Mortefond		5 012	502
Saint-Front-sur-Lémance	Mairie	Le Bourg	05 53 40 61 38	1 004	101
Saint-Georges	Mairie	Le Bourg	05 53 40 81 00	1 014	102
Saint-Vite	Mairie	Place Raymond Filhol	05 53 71 22 10	2 124	213
Sauveterre-la-Lémance	Mairie	Le Bourg	05 53 40 68 81	1 069	107
Thézac	Mairie	Le Bourg	05 53 40 79 99	380	38
Tournon-d'Age-nais	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	05 53 40 70 19	1 461	147
Trentels	Mairie	Au Bourg	05 53 41 60 72	1 639	164

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 30/49

CANTONS LE CONFLUENT

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et distribution :

Mairie – Place du 14 juillet – 47 190 Aiguillon – Téléphone : 05 53 79 60 12

Dotation en carton pour les cantons : 14 (conditionnement x 200 boîtes) ou 54 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Aiguillon (5 sites de distribution)	École Marcel Pagnol	Rue de Verdun	09 65 10 05 39	8 116	812
	École Marie Curie	4, rue Michelet	05 53 79 61 49		
	École Jean Jaurès	Lagravisse	05 53 79 67 36		
	Crèche « Pause câlins »	Rue de l'abbé Pierre	05 53 88 17 18		
	Salle Théophile de Viau	Place du 14 juillet			
Bazens	Mairie	Au Bourg	05 53 87 20 55	1 003	101
Bourran	Mairie	Au Bourg	05 53 84 24 06	1 148	115
Clermont-Des-sous	Mairie (salle de réunion)	Fourtic	05 53 87 21 68	1 644	165
Cours	Mairie	Au Bourg	05 53 68 84 47	368	37
Frégimont	Mairie	Le Bourg	05 53 67 40 13	464	47
Galapian	Mairie	Le Bourg	05 53 67 42 00	580	58
Granges-sur-Lot	Mairie	1, place Papon Lagrave	05 53 89 00 58	1 093	110
Lacépède	Salle du foyer rural	Le Bourg	05 53 95 01 33	579	58
Lagarrigue	Mairie	Le Bourg	06 84 12 77 99	507	51
Laugnac	Mairie	Le Bourg	05 53 68 82 93	1 247	125
Lusignan-Petit (2 sites de distribution)	Mairie	Au Bourg	05 53 95 02 25	672	68
	École	Au Bourg	05 53 95 98 74		
Madaillan	Mairie	Le Bourg	05 53 87 52 61	1 204	121
Montpezat d'Agenais (2 sites de distribution)	Mairie	1, place de la Mairie	05 53 95 02 14	1 028	103
	École	Avenue de l'Abbé Delagne	05 53 95 08 65		
Nicole	Mairie	Le Bourg	05 53 79 61 02	408	41
Port-Sainte-Marie	Salle Saint Clair	Saint Clair	05 53 87 22 93	3 488	349
Prayssas	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	05 53 95 00 15	1 871	188
Saint-Salvy	Mairie	Le Bourg	05 53 87 28 05	370	37
Saint-Sardos	Mairie	Le Bourg	05 53 95 01 14	557	56
Sembas	Mairie	Las Mirandos	05 53 68 80 55	264	27

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 31/49

CANTONS DE LAVARDAC

<p>Pour mémoire :</p> <p>Adresse du site de stockage et distribution : Mairie – 53, av. du Général de Gaulle – 47 320 Lavardac – Téléphone : 05 53 97 41 51</p> <p>Dotation en carton pour les cantons : 13 (conditionnement x 200 boîtes) ou 51 (conditionnement x 50 boîtes)</p>
--

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Ambrus	Mairie	Au Bourg	05 53 84 77 49	204	21
Barbaste	Mairie	4, allée Victor Hugo	05 53 65 51 38	2 855	286
Bruch	Mairie	Au Bourg	05 53 95 20 25	1 368	137
Buzet-sur-Baïse	Mairie	1, place de la résistance	05 53 84 74 19	2 351	236
Damazan	Mairie	1, place Armand Fallières	05 53 79 40 15	2 516	252
Feugarolles	Mairie	au bourg	05 53 95 20 62	1 818	182
Lavardac	Mairie	53, av. du Général de Gaulle	05 53 97 41 51	4 227	423
Mongaillard	Mairie	Le Bourg	05 53 65 54 18	326	33
Monheurt	Mairie	Le Bourg	05 53 79 46 14	352	36
Montesquieu	Mairie et salle des fêtes	Le Bourg	05 53 95 20 10	1 413	142
Pompiey	Mairie	Le Bourg	05 53 65 53 73	385	39
Puch-d'Agenais	Mairie	Le Bourg	05 53 79 43 52	1 310	131
Razimet	Mairie	Le Bourg	05 53 79 08 18 06 22 50 57 61	542	55
Saint-Laurent	Mairie	Le Bourg	05 53 87 23 59	985	99
Saint-Léger	Mairie	Au Bourg	05 53 79 46 41	239	24
Saint-Léon	Mairie	Au Bourg	05 53 79 45 85 06 74 24 11 76	604	61
Saint-Pierre-de-Buzet	Mairie	Le Bourg	05 53 84 77 26	548	55
Thouars-sur-Garonne	Mairie	2, rue de la Garonne	06 19 18 29 00	408	41
Vianne	Mairie	Place des marronniers	05 53 97 54 14	1 895	190
Xaintrailles	Mairie	3, boulevard de la Mairie	05 53 65 52 94 06 20 57 38 94	768	77

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 32/49

CANTONS LES FORETS DE GASCOGNE

<p>Pour mémoire :</p> <p>Adresse du site de stockage et distribution : Mairie – Place de la république – 47 700 Casteljaloux – Téléphone : 05 53 93 48 00</p> <p>Dotation en carton pour les cantons : 17 (conditionnement x 200 boîtes) ou 67 (conditionnement x 50 boîtes)</p>
--

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Allons	Mairie	Au Bourg	05 53 89 11 59	300	30
Antagnac	Mairie	Au Bourg	05 53 93 08 23	414	42
Anzex	Mairie	Au Bourg	05 53 93 11 81	592	60
Argenton	Mairie	Au Bourg	05 53 89 20 91	603	61
Beauziac (2 sites de distribution)	Mairie	Au Bourg	05 53 9304 01	447	45
	Salle des fêtes	Au Bourg			
Bouglon	Mairie	Au Bourg	05 53 89 20 10	1 175	118
Boussès	Mairie	Au Bourg	05 53 89 11 33	70	7
Calonges	Mairie	Au Bourg	05 53 89 51 42	1 148	115
Casteljaloux	Mairie	Place de la République	05 53 93 48 00	8725	873
Caubeyres	Mairie	Le Bourg		683	69
Durance	Mairie	Le Bourg	05 53 97 12 64	552	56
Fargues-sur-Ourbise	Mairie	Place Jean Moulin	06 24 82 18 96	658	66
Houeillès	Mairie	Le Bourg	06 99 76 27 91	1 073	108
Grézet-Cava-gnan	Salle des fêtes	Lieux Dit Pin / Au Bourg	05 53 89 22 89	703	71
Guérin	Mairie	40, avenue Adrien Lamothe	05 53 89 15 90	472	48
Labastide-Castel-Amouroux	Mairie	Au Bourg	05 53 93 05 62	563	57
Lagruère	Mairie	« Veyries »	05 53 93 19 06 06 44 29 34 50	605	61
Le Mas-d'Agenais	Mairie	Bout de la Côte	05 53 89 51 02	2 753	276
La Réunion	Mairie	28, grand rue	05 53 89 50 37	914	92
Leyritz-Moncassin	Mairie	Le Bourg	05 53 93 07 43	378	38
Pindères	Mairie	Le Bourg	05 53 93 13 77	3996	400

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>			Date mise à jour : 13/05/22	
				Page : 33/49	

Pompogne (2 sites de distribution)	Mairie	Le Bourg	05 53 93 07 41	392	40
	Salle des fêtes	Le Bourg	05 53 94 70 16		
Poussignac	Mairie	Au Joy / Le Bourg	05 53 93 01 14	508	51
Romestaing	Mairie	Au Bourg	05 53 94 51 05	308	31
Ruffiac	Mairie	Le Bourg	05 53 93 90 21	338	34
Saint-Martin-Curton	Mairie	Le Bourg	05 53 93 06 38	575	58
Sainte-Gemme-Martaillac	Mairie	Le Bourg	05 53 89 20 18 06 13 60 58 87	736	74
Sainte-Marthe	Mairie	Le Bourg	05 53 20 65 60 06 89 09 94 03	1 135	114
Sauméjan	Mairie	Le Bourg	05 53 89 58 33	200	20
Sénestis	Mairie	Le Bourg	05 53 83 40 20	397	40
Villefranche-du-Queyran	Mairie	Au Bourg	05 53 79 48 13	727	73
Villeton	Mairie	Pont canal	05 53 79 05 59	861	87

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 34/49

CANTONS DE TONNEINS

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et de distribution :

Complexe culturel La Manoque – Cours de Verdun – 47 400 Tonneins –

Téléphone : 05 53 79 83 15 (Monsieur Freschi)

Dotation en carton pour les cantons : 17 (conditionnement x 200 boîtes) ou 68 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Brugnac	Mairie	Au Bourg	05 53 88 85 52	342	35
Castelmoron-sur-Lot	Mairie	1, rue Gabriel Charretier		3 295	330
Clairac	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	05 53 84 22 21	4 878	488
Coulx	Mairie	Au Bourg	05 53 88 85 02	447	45
Fauillet	Mairie	Place du puits	05 53 79 09 09	1 589	159
Grateloup-Saint-Gayrand	Mairie	Le Bourg	05 53 88 81 51 06 51 60 35 07	789	79
Hautsvignes	Mairie	Lieu-dit l'Église	06 85 26 24 93	328	33
Labretonie	Mairie	Le Bourg	05 53 89 60 66	327	33
Lafitte-sur-Lot (3 sites de distribution)	Mairie	Le Bourg	05 53 84 03 08 06 10 45 36 40	1 508	151
	Salle des fêtes	Le Bourg			
	École	Le Bourg			
Laparade	Mairie	11, rue du 8 mai 1945	05 53 84 05 19	718	72
Tonneins	Complexe culturel La Manoque	Cours de Verdun	05 53 79 83 15 (M. FRESCHI)	17222	1 723
Varès	Mairie	Place de l'Europe	05 53 88 82 14	1 255	126
Verteuil-d'Agenais	Mairie	Rue de la Mairie	05 53 88 80 05	1 087	109

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 35/49

CANTONS LE LIVRADAIS

Pour mémoire :
 Adresse du site de stockage et distribution :
 Service techniques – Place Gaston Carrère – 47 110 Ste Livrade sur Lot – Téléphone : 05 53 49 69 09

Dotation en carton pour les cantons : 15 (conditionnement x 200 boîtes) ou 58 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Allez-et-Cazeneuve	Mairie	le bourg	05 53 01 46 77	1 098	110
Casseneuil	Espace multifonctionnel	Chemin Pascalet	05 53 40 18 98	4 466	447
Dolmayrac	Mairie	place de la tour	05 53 01 03 56	1 311	132
Fongrave	Mairie	le bourg	05 53 01 07 17	1 153	116
Le Temple-sur-Lot	Mairie	Place des templiers	05 53 01 08 04	1 935	194
Monclar	Mairie	Place de la mairie	05 53 41 80 98	1 637	164
Montastruc	Mairie	au bourg	05 53 41 83 45 07 89 03 95 06	474	48
Pinel-Hauterive	Mairie	le bourg	05 53 01 04 20	1 059	106
Saint-Étienne-de-Fougères	Mairie	le bourg sud	05 53 01 06 07 07 86 68 38 50	1 549	155
Sainte-Livrade-sur-Lot	Mairie	place Gaston Carrere	05 53 49 69 00	11 819	1 182
Saint-Pastour	Mairie	le bourg	05 53 01 60 64	709	71
Tombeboeuf	Mairie	rue principale	05 53 88 83 30	849	85
Tourtrès	Mairie	le bourg	05 53 88 90 04	250	25
Villebramar	Mairie	le bourg	05 53 88 85 80	194	20

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 36/49

CANTONS DU HAUT AGENAIS PÉRIGORD

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et distribution :

Mairie – Place des Arcades – 47 150 Monflanquin – Téléphone : 05 53 36 40 05

Dotation en carton pour les cantons : 13 (conditionnement x 200 boîtes) ou 51 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Beaugas	Mairie	Sauladres	05 53 01 65 96	659	66
	Salle de fêtes	Au Bourg	06 83 50 77 07		
Boudy-de-Beauregard	Mairie	Au Bourg	05 53 01 63 50	754	76
Bournel	Mairie	Au Bourg	05 53 36 04 68 06 20 67 10 46	469	47
Cancon	Mairie	1, avenue du Quercy	05 53 01 60 24	2 463	247
Castelnaud-de-Gratecambe	Mairie	10, rue de la plaine	05 53 01 75 98	963	97
Déviillac	Mairie	Le Bourg	05 53 36 62 60 06 07 02 30 22	262	27
Doudrac	Mairie	Le Bourg	05 53 36 64 50	178	18
Gavaudun	Mairie	Le Bourg	05 53 40 82 29	536	54
Lacaussade	Mairie	13, route du 31 janvier 1852	05 53 41 91 88	383	39
Laussou	Mairie	Le Bourg	05 53 36 44 22 06 83 10 73 36	541	55
La Sauvetat-sur-Lède	Mairie	Laurès / Le Bourg	05 53 36 44 22	1 164	117
Mazières-Narresse	Mairie	1996, route de Loÿs	05 53 36 71 26 06 72 39 07 92	232	24
Monbahus	Mairie	2, rue du champ de foire	05 53 01 62 17	1 146	115
Monflanquin	Mairie	Place des arcades	05 53 36 40 05	4 357	436
Monségur	Mairie	Le Bourg	05 53 41 66 72 05 53 41 68 06	744	75
Monviel	Mairie	Le Bourg	05 53 36 48 87	150	15
Montagnac-sur-Lède	Mairie	Le Bourg	05 53 01 72 08	519	52
Montaut	Mairie	144, rue de la mairie	05 53 36 03 66 06 82 03 80 81	489	49
Moulinet	Mairie	Le Bourg	05 53 01 66 27 06 80 06 90 53	374	38

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>			Date mise à jour : 13/05/22	
				Page : 37/49	

Pailloles	Mairie	Le Bourg	05 53 41 08 48	625	63
Parranquet	Mairie	747, route du Bourg	05 53 36 05 49	223	23
Paulhiac	Mairie	Le Bourg	05 53 36 45 90	573	58
Rayet	Mairie	Bariat	05 53 36 63 60	336	34
Rives	Mairie	Le Bourg	05 53 36 03 58	410	41
Saint-Aubin	Mairie	Le Bourg	05 53 41 66 64	755	76
Saint-Étienne-de-Villereal	Mairie	Le Bourg	05 53 36 02 90 06 32 98 34 82	552	56
Saint-Eutrope-de-Born	Mairie	Bourg de St Vivien	05 53 36 03 82	1 266	127
Saint-Martin-de-Villereal	Mairie	Le Bourg	05 53 36 62 05	196	20
Saint-Maurice-de-Lestapel	Mairie	Le Bourg	05 53 01 64 21 06 87 28 14 64	190	19
Salles	Mairie	Le Bourg	05 53 36 46 49	556	56
Savignac-sur-Leyze	Salle des fêtes	Le Bourg	05 53 36 71 77	556	56
Tourliac	Mairie	Le Bourg	05 53 36 62 99	248	25
Villereal	Mairie	Place de la halle	05 53 36 00 37 06 07 67 32 72	2 478	248

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 38/49

CANTONS DU VAL DE DROPT

Pour mémoire :
Adresse du site de stockage et distribution :
Hôtel de Ville – Pl. de l'Hôtel de Ville – 47 800 Miramont de Guyenne – Téléphone : 05 53 93 20 52
Dotation en carton pour les cantons : 12 (cond. x 200 boîtes) ou 48 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Agnac	Mairie	Monfrange	05 53 83 01 59	812	82
Allemans-du-Dropt	Mairie	Le Bourg	05 53 20 23 37	926	93
Armillac	Mairie	Le Bourg	05 53 93 35 61	368	37
Bourgougnague	Mairie	Le Bourg	05 53 94 16 50 06 31 14 59 19	608	61
Cahuzac	Mairie	Le Bourg	05 53 36 86 12	578	58
Castillonès	Mairie	Place des cornières	05 53 36 80 49	2 606	261
Cavarc	Mairie	Plaine de Cavarc	05 53 36 93 05	289	29
Douzains	Mairie	Le Bourg	05 53 36 91 09 06 14 18 14 87	504	51
Ferrensac	Mairie	Le Bourg	05 53 36 87 67	385	39
Lalandusse	Mairie	Le Bourg	05 53 36 80 09 06 72 41 26 56	413	42
Laperche	Mairie	Hameau de Moirax	05 53 89 60 62	252	26
Lauzun	Mairie	2, rue Marcel Hervé		1 411	142
Lavergne	Mairie	Brideau Haut	05 53 93 25 16	1 089	109
Lougratte	Mairie	Le Bourg	05 53 01 70 05	756	76
Miramont-de-Guyenne	Hôtel de ville	Place de l'Hôtel de ville	05 53 93 20 52	5 925	593
Montauriol	Mairie	Le Bourg	06 79 95 28 56	323	33
Montignac-de-Lauzun	Mairie	Le Bourg	05 53 93 26 35	537	54
Peyrière	Mairie	Le Bourg	05 53 93 32 44	519	52
Puysserampion	Mairie	Le Bourg	05 53 93 34 19	442	45
Roumagne	Mairie	Au Bourg	05 53 93 30 65	1 007	101
Saint-Colomb-de-Lauzun	Mairie	Place Léo Lalimont	05 53 76 64 00	905	91
Saint-Pardoux-Isaac	Mairie	Le Bourg	05 53 93 22 51 06 73 75 82 03	2 150	215
Saint-Quentin-du-Dropt	Mairie	Le Bourg	05 53 36 81 76	354	36
Ségalas	Mairie	Au Bourg	05 53 94 11 07	300	30
Sérignac-Pébou-dou	Mairie	Le Bourg	05 53 36 82 17 07 87 96 52 70	330	33

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 39/49

CANTONS LES COTEAUX DE GUYENNE

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et distribution :

Mairie – Place du Château – 47 120 Duras – Téléphone : 05 53 83 70 18

Dotation en carton pour les cantons : 13 (conditionnement x 200 boîtes) ou 50 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Agmé	Mairie	Le Bourg	05 53 89 67 01	198	20
Auriac-sur-Dropt	Mairie	Le Bourg	05 53 20 22 45 06 89 77 27 34	329	33
Baleysagues	Mairie	Le Bourg	05 53 83 76 61	342	35
Cambes	Mairie	Le Bourg	05 53 20 25 71	338	34
Castelnau-sur-Gupie	Mairie	Le Bourg	05 53 94 21 23	1 663	167
Caubon-Saint-Sauveur	Mairie	Le Bourg	05 53 94 22 38 06 84 24 43 20	468	47
Duras	Mairie	Place du Château	05 53 83 70 18	2 386	239
Escassefort	Mairie	Le Bourg	05 53 20 06 07	1 136	114
Esclottes	Mairie	Le Bourg	05 53 83 73 44 06 88 54 26 86	285	29
Jusix	Mairie	Le Bourg	05 53 94 28 24	200	20
La Sauvetat-du-Dropt	Mairie	Au Château	05 53 83 03 27	994	100
Lachapelle	Mairie	Le Bourg	05 53 83 67 66 06 75 44 99 18	157	16
Lagupie	Mairie	au bourg	05 53 94 22 12	1 289	129
Lévignac-de-Guyenne	Mairie	Rue Juliette Bouhet	05 53 83 72 11	1 290	129
Loubès-Bernac	Mairie	Le Bourg	05 53 94 77 15	800	80
Mauvezin-sur-Gupie	Mairie	Le Bourg	05 53 94 20 11	1 095	110
Monteton	Mairie	Massias	05 53 20 20 08 06 74 53 53 36	610	61
Montignac-Toupinerie	Mairie	au bourg	05 53 83 60 65	270	27
Moustier	Mairie	Le Bourg	05 53 20 23 67	607	61
Pardaillan	Mairie	Le Bourg	05 53 83 02 05 06 88 60 09 11	573	58
Puymiclan	Mairie	Le Bourg	05 53 83 63 14	1 212	122

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode</i> <i>hors zone PPI</i>			Date mise à jour : 13/05/22	
				Page : 40/49	

Saint-Astier	Mairie	le prieuré	05 53 94 78 65	417	42
Saint-Avit	Mairie	au bourg	05 53 94 20 32	322	33
Saint- Barthélemy- d'Agenais	Mairie	Rue de l'église	05 53 89 62 14	986	99
Sainte-Colombe- de-Duras	Mairie	Le Bourg	05 53 83 81 32 06 52 33 78 84	198	20
Saint-Géraud	Mairie	Le Bourg	05 53 83 81 32 06 77 18 90 46	177	18
Saint-Jean-de- Duras	Mairie	Le Bourg	05 53 89 02 00 06 78 33 78 93	454	46
Saint-Martin- Petit	Mairie	Le Bourg	05 53 83 70 83	1 123	113
Saint-Pierre-sur- Dropt	Mairie	Le Bourg	05 53 94 78 73	648	65
Saint-Sernin	Mairie	«Grenouilleau»	05 53 83 82 49	863	87
Savignac-de- Duras	Mairie	Le Bourg	05 53 83 73 38	414	42
Seyches	Mairie	Le Bourg	05 53 83 60 23	1 952	196
Soumensac	Mairie	Le Bourg	09 79 61 11 74	425	43
Villeneuve-de- Duras	Mairie	Le Bourg	05 53 94 78 14 09 71 23 70 45	574	58

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 41/49

CANTONS DE MARMANDE 1 ET 2

<p>Pour mémoire :</p> <p>Adresse du site de stockage et distribution : Espace exposition – Av. F. Mitterrand – 47 200 Marmande – Téléphone : 05 53 83 35 32 ou 05 53 93 09 50</p> <p>Dotation en carton pour les cantons : 36 (conditionnement x 200 boîtes) ou 140 (conditionnement x 50 boîtes)</p>

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
CANTON MARMANDE 1				33282	3329 soit 67 cartons de 50 boîtes 17 de 200 boîtes
Birac-sur-Trec	Mairie	Le Bourg	05 53 20 00 31	1 542	155
Caumont-sur-Garonne	Mairie	4, place de l'église	05 53 93 64 08	1 354	136
Fauguerolles	Salle polyvalente	« Jean d'Aunelle »	06 84 93 25 11	1 458	146
Fourques-sur-Garonne	Mairie	Le Bourg	05 53 93 62 06	2 447	245
Gontaud-de-Nogaret (3 sites de distribution)	Mairie	Le Bourg	05 53 83 42 46	3 087	309
	M. le maire	« l'hopital »	06 89 96 65 53		
	M. le 1er adjoint	« la peyruche »	06 58 04 98 38		
Longueville	Mairie	Le Bourg	05 53 83 43 82	674	68
Marmande 1	Espace exposition	Avenue François Mitterrand	05 53 83 35 32 05 53 93 09 50	16418	1642
Saint-Pardoux-du-Breuil	Mairie	Place des tilleuls	05 53 64 10 18	1 136	114
Samazan	Mairie	Métairie de Pomyers	05 53 20 63 16	1 654	166
Taillebourg	Mairie	Le Bourg	05 53 83 41 42	122	13
Virazeil	Salle des fêtes	La croix	05 53 20 16 80	3390	339
CANTON MARMANDE 2				36361	3637 soit 73 cartons de 50 boîtes ou 19 de 200 boîtes
Beau puy	Mairie	2, rue de l'école	05 53 64 32 24	3 018	302
Cocumont	Mairie	Place des vigneron	05 53 94 51 34	1 992	200
Couthures-sur-Garonne	Mairie	30, rue de la porte	05 53 94 43 07	654	66
Gaujac	Mairie	Le Bourg	05 53 93 62 96 06 84 99 30 01	456	46
Marcellus	Mairie	Au Bourg	05 53 93 61 38	1 567	157
Marmande 2	Espace exposition	Avenue François Mitterrand	05 53 83 35 32 05 53 93 09 50	18294	1830
Meilhan-sur-	Mairie	1, place de Neuf	05 53 94 30 04	2 447	245

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>		Date mise à jour : 13/05/22		
			Page : 42/49		

Garonne		Brisach			
Montpouillan	Mairie	Le Bourg	05 53 93 63 46	1 479	148
Saint-Sauveur-de-Meilhan	Mairie	Au Bourg	05 53 94 31 70	608	61
Sainte-Bazeille (3 sites de distribution)	Mairie	Avenue du Général de Gaulle	05 53 94 40 28	5 846	585
	Centre social	Avenue du Général de Gaulle	05 53 94 40 28		
	Salle des fêtes	Avenue du Général de Gaulle	05 53 94 40 28		

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 43/49

CANTONS DE VILLENEUVE SUR LOT 1 ET 2

Pour mémoire :

Adresse du site de stockage et distribution :

– Parc des expositions – Av. de Fumel – 47 300 Villeneuve sur Lot – Téléphone : 05 53 70 97 74

– Gymnase Descartes – Rue Victor Hugo – 47 300 Villeneuve sur lot – Téléphone : 05 53 49 40 46

Dotation en carton pour les cantons : 32 (conditionnement x 200 boîtes) ou 126 (conditionnement x 50 boîtes)

SITES DE DISTRIBUTION AU PARC DES EXPOSITIONS					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Lédat	Mairie	Au Bourg	05 53 41 91 27 06 33 33 28 20	2 598	260
Villeneuve-sur-Lot 1 & 2	Hôtel de ville	Boulevard de la République	05 53 41 53 53	7 638	764
	École Lufflade	Avenue d'Eysses	05 53 40 35 74	5 116	512
	Salle des fêtes	Montmares	05 53 36 55 17	5 116	512
	Salle des fêtes	Sainte Radegonde	05 53 41 97 26	5 116	512
	Salle des fêtes	Soubilous	05 53 41 95 96	5 116	512
	NOMBRE TOTAL DE COMPRIMES POUR COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT AU PARC DES EXPOSITIONS				30700

SITES DE DISTRIBUTION AU GYMNASSE DESCARTES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TÉLÉPHONE	NOMBRE DE COM-PRIMES	NOMBRE DE BOITES (10 cps/bte)
Bias	Salle des fêtes « Yves Mourgues »	Avenue du GF 13	05 53 70 49 84 06 52 51 41 72	5 588	559
Hautefage-la-Tour	Mairie	455, avenue de la Rovere	05 53 49 31 20	1 810	181
Pujols	Mairie	Le Bourg	05 53 70 16 13 06 48 71 73 67	6 860	686
Saint-Antoine-de-Ficalba	Mairie	3, square de la mairie	05 53 41 70 98	1 314	132
Sainte-Colombe-de-Villeneuve	Mairie	Au Bourg	05 53 40 01 39	910	91
	Salle des fêtes	Courbiac	05 53 40 52 55	5 116	512
	École Paul Bert	Bld. Camille Desmoulins	05 53 40 35 83	5 116	512
	Salle des fêtes	St Sulpice	05 53 36 75 85	5 116	512
	NOMBRE TOTAL DE COMPRIMES POUR COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT AU GYMNASSE DESCARTES				31830

NOMBRE TOTAL DE COMPRIMES POUR COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT	43450	4 348
---	-------	-------

CANTON SUD EST AGENAIS

CANTON SUD EST AGENAIS

POUR MÉMOIRE :
Adresse du site de rupture de charge :
 Mairie - 18, Place Jean JAURES - 47390 LAYRAC
 Tél. 05 53 87 02 70

Dotation en cartons pour le canton : 10 (conditionnement x 200 boîtes)
 38 (conditionnement x 50 boîtes)

Lieux de distribution repris d'après des informations de 2014 pour les communes 20 km PPI - pour celles dans PPI initial de 10 km, les sites de distribution restent à définir. Pour rappel dotation 60% population.

SITES DE DISTRIBUTION DANS LES COMMUNES					
COMMUNES	LIEU	ADRESSE	TELEPHONE	Nbre de comprimés	Nbre de boîtes (10 cps/bte)
Astaffort	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	05 53 67 10 06	2 273	228
Castelculier	Salle des fêtes	avenue du Général de Gaulle	05 53 68 57 46	2 642	265
Caudecoste		A DÉFINIR		1 199	120
Clermont-Soubiran		A DÉFINIR		432	44
Cug	Mairie	Le Bourg	05 53 67 10 52	300	30
Fals	Salle des fêtes	Le Bourg	05 53 66 24 39	431	44
Grayssas		A DÉFINIR		151	16
Lafox (2 sites de distribution)	Mairie	Place Jean Bru	05 53 68 53 47 06 08 31 51 66	1 249	125
	Salle des fêtes	Place au Peintre	06 82 65 64 63		
Layrac	Mairie	18, place Jean Jaurès	05 53 87 02 70	4 040	404
Puymirol		A DÉFINIR		1 036	104
Saint-Caprais-de-Lerm	Mairie	Le Bourg	05 53 95 50 94	736	74
Saint-Jean-de-Thurac		A DÉFINIR		628	63
Saint-Nicolas de la Balerne		A DÉFINIR		461	47
Saint-Pierre-de-Clairac	Mairie	Le Bourg	05 53 95 37 72	946	95
Saint-Romain-le-Noble		A DÉFINIR		457	46
Saint-Sixte		A DÉFINIR		387	39
Saint-Urcisse		A DÉFINIR		583	59
Sauvagnas	Mairie	Place Max et René Brun	05 53 95 73 40	268	27
Sauveterre- Saint-Denis	Mairie	Le Bourg	05 53 87 02 63	429	43

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 45/49

RÉPARTITION DE LA DOTATION DES ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET SITES TOURISTIQUES

REPARTITION DOTATION ETABUSSEMENTS DE SANTE & SITES TOURISTIQUES

Etablissement de santé	Nombre de lits	Nombre d'agents employés	Nombre comprimés à délivrer	Canton de rattachement	Site de distribution
CENTRE HOSPITALIER NERAC (CHAN site Nérac)	40	90	260	L'ALBRET	Mairie, Place du Général de Gaulle - Nérac
HOPITAL LOCAL PENNE AGENAIS	30 lits + 2 places	58	180	PAYS DE SERRE	Mairie de Penne-d'Agenais - 1, place Paul Froment
Centre Delestrain Fabien - Penne	60	53	226	PAYS DE SERRE	Mairie de Penne-d'Agenais - 1, place Paul Froment
HOP.LOCAL E.DESARNAUTS-FUMEL	62 lits	134	392	LE FUMELOIS	Mairie de Fumel – Place du château
HOPITAL LOCAL CASTELJALOUX	25	58	166	LES FORETS DE GASCOGNE	Mairie de Casteljaloux – Place de la République
CLINIQUE LA PALOUMERE CAUBEYRES	55	45	200	LES FORETS DE GASCOGNE	Mairie de Caubeyres – Le Bourg
C.H.I.C MT – Site Marmande	180 lits + 24 places	734	1876	MARMANDE 2	Espace exposition - Av. François Mitterrand - 47200 MARMANDE
CHICMT – Site Tonneins	77 lits	105	364	TONNEINS	Complexe culturel La Manoque - Cours de Verdun - TONNEINS
CENTRE HOSPITALIER DE VILLENEUVE	232	791	2046	VILLENEUVE 1	Canton Villeneuve 1 – Parc des expositions - VSL
GCS Pôle de santé du Villeneuvois (CLINIQUE DE VILLENEUVE)	131	107	476	VILLENEUVE 1	Canton Villeneuve 1 – Parc des expositions - VSL
ADAPT Virazeil	48	64	224	MARMANDE 1	Espace exposition - Av. François Mitterrand - 47200 MARMANDE

Site Touristique	Nombre de clients adultes	Nombre de clients enfants - de 12 ans	Nombre d'agents employés	Nombre comprimé à délivrer	Canton de rattachement	Site de distribution
CENTER PARCS	1200	400	400	3600	LES FORÊTS DE GASCOGNE	Mairie de Pindères - Le Bourg

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 46/49

3. 7. Annexe 7 : Dispositions de distribution pour les publics spécifiques

Les primo-intervenants

Chaque équipe des primo-intervenants (sapeurs-pompiers, policiers, gendarmes) dispose de son stock de comprimés, ainsi qu'il est précisé dans la lettre du 21 août 2013 du service du Haut Fonctionnaire de Défense du Ministère de l'Intérieur.

Les établissements de santé

Pour les établissements de santé dotés d'une PUI, le directeur de l'établissement ou son représentant procède, dès que l'ordre en a été donné par le Préfet à la distribution des comprimés d'iode stockés dans la PUI au personnel. Il va chercher les comprimés pour les patients auprès de la mairie de la commune et organise leur distribution, dès que l'ordre en a été donné par le Préfet.

Pour les établissements non dotés d'une PUI, le directeur de l'établissement ou son représentant va chercher les comprimés pour son personnel et les patients auprès de la mairie de la commune et organise leur distribution, dès que l'ordre en a été donné par le Préfet.

Les établissements médico-sociaux

Le directeur ou son représentant se rend sur le site de distribution de sa commune afin de recevoir sa dotation en comprimés. Il procède ensuite à la distribution, dès que l'ordre en a été donné par le Préfet.

Les services pénitentiaires

Le directeur d'établissement ou son représentant se rend sur le site de distribution de sa commune afin de recevoir sa dotation en comprimés, il procède à leur distribution à l'ensemble du personnel présent et aux détenus, dès que l'ordre en a été donné par le Préfet.

Les établissements scolaires

En période scolaire, le chef d'établissement ou son représentant se rend sur le site de distribution de sa commune et récupère le nombre de comprimés nécessaires pour le personnel qui reste sur l'établissement et les élèves internes qui ne peuvent pas rentrer chez eux.

Il procède à la distribution dès que l'ordre en est donné par le Préfet.

 <p>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action</p> <p><i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i></p>	Date mise à jour : 13/05/22
		Page : 47/49

3.8. Annexe 8 : Communiqué d'information destiné à la population

Un accident d'origine nucléaire s'est produit ce jour à XX h XX.

De l'avis des experts nationaux, il est souhaitable que la population soit protégée des rejets radioactifs par une prise d'iodure de potassium destinée à saturer la glande thyroïde.

La distribution de comprimés d'iode va être organisée dans votre commune. C'est pourquoi, nous demandons qu'un seul adulte par famille vienne retirer ces comprimés le plus rapidement possible (ou dans un délai de XX heures) dans sa commune, au lieu qui sera indiqué par le maire.

Les bébés, les enfants, les adolescents, les jeunes adultes ainsi que les femmes enceintes doivent être traités en priorité. Une notice explicative vous sera remise en même temps que les comprimés.

Si vous êtes de passage dans le département, vous devez vous rendre à la mairie la plus proche où le traitement vous sera remis.

Une fois que vous êtes allé chercher le traitement, vous devez rentrer chez vous directement et attendre l'ordre du Préfet pour le prendre. Cet ordre sera donné par les médias, grâce auxquels vous serez régulièrement tenu informé et qui pourront donner éventuellement d'autres consignes :

- radios (RFM, 47 FM, Radio Bulle, Espoir FM),
- sites internet de la préfecture et réseaux sociaux
- sites internet des journaux locaux (Sud-Ouest et Dépêche).

Sont également à votre disposition pour votre information :

- le site internet www.lot-et-garonne.gouv.fr
- et le compte Twitter [@prefet47](https://twitter.com/prefet47)

 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL Mode d'action <i>Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI</i>	Date mise à jour : 10/02/22
		Page : 48/49

3.9. Annuaire opérationnel

Nom du service	N° de téléphone	COD	Pour Information	Messagerie électronique
SIDPC	06-85-30-11-90	X		pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr
SDIS	Chef de salle : 05-53-48-95-71 <u>Opérateur CODIS : 05-53-48-95-27</u>	X		chefsallecodis@sdis47.fr codis47@sdis47.fr
POLICE	05-53-68-17-00	X		ddsp47@interieur.gouv.fr
GENDARMERIE	Quart Opérationnel : 05-53-69-03-93 CORG : 05-53-69-07-32	X		corg.ggd47@gendarmerie.interieur.gouv.fr
DREAL	Astreinte régionale : 06-33-68-65-59 <u>UD-DREAL : 05-53-77-48-40</u> <u>M. Mounier Sébastien : 06-08-87-76-45</u>	X		ud-47.dreal-na@developpement.durable.gouv.fr sebastien.mounier@developpement-durable.-gouv.fr
DD-ARS	Point focal : 0809-400-004 <u>Astreinte départementale : 06-08-77-83-35</u> <u>Directeur DD47 : 05-53-98-83-03</u>	X		ars-dd47-direction@ars.sante.fr ars-dd47-alerte@ars.sante.fr ars33-alerte@ars.sante.fr
DDT	Astreinte DDT47 : 06-42-19-94-09 <u>Standard DDT47 : 05-53-69-33-33</u> <u>Service Risques Sécurité : 05-53-69-33-54</u>	X		ddt-dir@lot-et-garonne.gouv.fr ddt-srs@lot-et-garonne.gouv.fr ddt-srs-gestion-crise@lot-et-garonne

**PLAN ORSEC DÉPARTEMENTAL
Mode d'action**

Distribution des comprimés d'iode hors zone PPI

Date mise à jour :
10/02/22

Page : 49/49

DDETSPP	05-53-98-66-66	X		ddetspp-direction@lot-et-garonne.gouv.fr
Service Communication Préfecture	<u>Astreinte : 06-73-56-75-50</u> 05-53-77-60-44	X		pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr
COGIC	01.45.64.46.46		X	
ASN	01.46.16.40.00		X	
ASN Division Bordeaux	05.56.00.04.46		X	
COZ Sud-Ouest	05.56.43.53.70		X	cozsudouest@interieur.gouv.fr
Météo-France	05.57.29.12.70		X	prevision.sud-ouest@meteo.fr
Standard de la Préfecture	05.53.77.60.47 ou 476034		X	pref-contact47@lot-et-garonne.gouv.fr
SGCD /SMLA	05.53.77.60.50 ou 476050		X	blmpref47@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
SIDSIC	05.53.77. 61.88 ou 476188		X	sidsic-support@lot-et-garonne.gouv.fr
PRÉFECTURE 82	05 63 22 82 00		X	
PRÉFECTURE 33	05 56 90 60 60		X	
Grossiste-répartiteur	05 53 77 86 81 ou 05 53 47 65 51 M. Chambrault : 07 60 75 29 19 Mme Chatard : 06 42 96 65 96 Mme Hoareau : 06 86 28 38 54			sebastien.chambrault@alliance-healthcare.fr lucie.chatard@alliance-healthcare.fr emily.hoareau@alliance-healthcare.fr